



CTL de Metz

Marcel TASSIAUX
6 Rue Sganzin
57050 METZ
Tél 06 18 29 08 38

Assurances R.C.P. WTW France

Département Sport et Evènement
DGPL Fédération – 2 rue de Gourville –
45911 - ORLEANS CEDEX 9 - Tél 09 72 72 01 19
ff.ffrandonnee@wtwco.com

Contrat n°41789295M / :0002

Garantie financière

GROUPAMA Assurance-crédit & caution
3 Place Marcel Paul- 92000 Nanterre
Tél 33(0) 1 70 96 63 40. Contrat n° 4000716162/1



NOTICE D'INFORMATION PREALABLE **Annexe 12**

Metz le 24 juillet 2026

Séjour de 6 jours de randonnées (du 29 mai au 05 juin 2027 – 7 nuitées)
Huby Saint Leu – Côte d'Opale – Baie de Somme – FR020574

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRandonnée actuelle 2025/2026 avec assurance RC ou plus, renouvelée à partir de septembre 2026. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus., ou d'un titulaire du "Pass découverte" dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 45 au minimum – 51 au maximum

Dates : du samedi 29 mai au samedi 05 juin 2027

Déplacements : Transports par car de tourisme depuis Metz (AR) et déplacements sur place.

PROGRAMME

Les participants se retrouveront le samedi 29 mai 2027 à 12 heures (horaire à confirmer) sur le parking de la patinoire Ice Arena à Longeville les Metz

Les randonnées sont prévues du dimanche au vendredi encadrées par un guide du centre et des animateurs du club, en journée ou demi-journée (Rando en baie d'Authie à la rencontre des phoques, Découverte de la Pointe du Hourdel, Forêt des Saint Loupois, Parc de Marquenterre, Saint Omer à la découverte des marais et de ses oiseaux ...).

Parmi les visites prévues : le musée de l'abeille et de ses spécialités, découverte guidée de Montreuil, la plus petite sous-préfecture de France, promenade en bateau sur le marais audomarois
Il y aura trois groupes de niveau composés sur place

Fin de séjour après le petit déjeuner et retour en bus vers Longeville les Metz

HEBERGEMENT

Ternélia : Le Manoir de la Canche – 30 rue Fernand Lemerancier
62140 HUBY SAINT LEU

COUT DU SEJOUR : 830€ par personne sur une base de 45 inscriptions **minimum**.

Hors assurances annulation,

Supplément de **91 €** en single (Limité et non garanti) – **175 €** chambre double à usage individuel.

Préalablement à leur préinscription, les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux en vue d'occuper des chambres à 2 lits. Le nombre de single étant limité et non garanti, ils seront attribués par ordre d'inscription

Ce prix comprend :

Le transport par car au départ de Longeville Les Metz (AR) et déplacements sur place.

Un kir d'accueil

Hébergement en chambre double, twin ou triple, salle de douche avec WC, draps et linge de toilette fournis, TV

Formule pension complète. Petit-déjeuner sous forme de buffet. Service à l'assiette pour le déjeuner et le dîner. Paniers repas pour les sorties à la journée. Vin blanc et rouge à discrétion.

Du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour + panier-repas pour le retour.

La taxe de séjour

L'accompagnement par 1 guide local et des guides qualifiés CTL

Ne sont pas compris :

Le pique-nique du jour du départ

Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

Les boissons autres que celles indiquées comme comprises,

Les dépenses personnelles.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

Inscriptions

Les préinscriptions sont ouvertes à compter de la publication de la présente fiche auprès du responsable du séjour :

Noëlle LALEU HAYOTTE – 14 quartier Beauséjour 54980 BATILLY

Tél : 06 47 47 40 33

Mail : laleu_noelle@orange.fr

Jusqu'au 5 septembre 2026 et matérialisées par le dépôt d'un chèque de 200€ à l'ordre du CTL de Metz

Un minimum de 45 préinscriptions est nécessaire pour permettre la réalisation du séjour.

S'il est décidé de le réaliser, le CTL proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription avec le N° d'ordre de la FFR. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin.

Le chèque déposé lors de la préinscription sera alors considéré comme acompte.

Assurances facultatives

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du Bulletin de souscription assurances Groupama – WTW à joindre obligatoirement à votre Bulletin d'inscription, même si aucune assurance n'est souscrite.

Palements

Acompte de **200 €** versé à la préinscription à l'ordre du CTL de Metz. Date limite 5 septembre 2026

Primes d'assurance facultatives à verser à l'inscription

2ème acompte de **300 €** avant le 31 décembre 2026

Solde du séjour avant le 15 avril 2027.

Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions suivantes :

Les frais d'annulation sont fixés comme suit :

-Annulation avant le 1^{er} octobre 2026 : restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites

-Annulation faite entre le 2 octobre 2026 et le 28 février 2027, restitution des sommes versées avec retenue de 50 € de frais de dossier et du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.

-Annulation entre le 1^{er} mars et le 14 avril : retenue de 200 € et du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.

-Annulation entre le 15 et le 28 avril 2027 : retenue de 500 € et du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.

-Annulation postérieure au 29 avril 2027 : retenue de 100% du montant total du séjour

CESSION DU SEJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Transport LCN Voyages – 136 rue de Metz – 57525 TALANGE CEDEX – 03 87 71 41 58

FORMALITES

Carte Nationale d'Identité

Carte Vitale

Licence FFR à jour de cotisation

DIVERS

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances seront jointes au bulletin d'inscription